

**PREFECTURE DU RHONE
BUREAU DES TITRES D'IDENTITE**

Listes des associations agréées
pour la domiciliation des personnes sans domicile stable

Références :

- Loi 2007-290 du 5 mars 2007 (article 51) instituant le droit au logement opposable portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

-Décret 2007-893 du 15 mai 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

-Décret 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

-Arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle de formulaire « attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;

-Arrêté préfectoral n° 2008-492 du 8 août 2008 fixant le cahier des charges pour l'agrément des associations pour la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Arrêtés préfectoraux n°2009-33, 2009-34, 2009-35, 2009-36, 2009-37, et 2009-38 du 4 février 2009 et 2009-6100, 2009-6115, 2009-6116 et 2009-6117 du 21 décembre 2009, 2010-57 du 28 juillet 2010

ALIS – Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale
2 petite rue des feuillants
69001 LYON

L'OREE AJD
6 rue d'Auvergne
69002 – LYON –

Association APUS
7 place du Griffon- BP 1111
69202 - LYON Cedex 01-

Association Régionale des Tsiganes et leurs Amis Gadjé
15 rue Auguste Renoir 69120- VAULX en VELIN

Point Accueil
66-68 rue Etienne Richerand
69003 – LYON –

Le Centre d'Accueil et d'Orientation
24 rue du Colombier
69007 – LYON -

Le Relais SOS
90 rue Marius Berliet
69008 – LYON -

Association FIL – Femmes Informations Liaisons
8 avenue Henri Barbusse
69190 - SAINT FONTS -

LES AMIS DE LA RUE
28 bis rue d'Alsace
69100 – VILLEURBANNE -

Association FORUM REFUGIES
28 rue de la Baïsse BP 71054
69612 - VILLEURBANNE Cedex

NOTA BENE : Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS) sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile . Ils ne sont pas soumis à la procédure d'agrément.

Validé par CF le 16/08/2010 Impression et copie non recommandées. Seule la version en ligne est valide. A vérifier sur SMQ.